

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU BUREAU DU COMITE-DIRECTEUR**

du MARDI 13 MAI 2025 à 17 heures 30
salle de réunion station de pompage de RONCOURT

Etaient présents :

M. MATELIC Vincent
M. SEBBEN Valter
Mme BAROTTE Enza

Président du SIEGVO
1^{er} Vice-Président, adjoint au maire de St Privat la Montagne
2^{ème} Vice-Présidente, adjoint au maire de Norroy le Veneur

M. BIGOT Patrick
M. BOTELLA Gérard
M. BROCKLY Jérémy
M. CLARIS Yves
M. COVALCIQUE Hervé
M. DE SANCTIS Nicolas
M. FAVRE Christian
Mme LAEUFFER Frédérique
M. LEOMY Patrick
Mme MARTIN Martine
M. MEOCCI François
M. MOUGIN Christian
M. PATRIGNANI Armand
M. POSTERA Antoine
M. POUGET Guy
M. SCHWEIZER Christian
M. WILLAUME Daniel
M. WROBEL Frédéric

Délégué de Gandrange
Délégué de Sainte Ruffine
Délégué de Pierrevillers
Délégué de Lessy
Délégué de Sainte Marie aux Chênes
Délégué de Mondelange
Délégué de Vaux
Déléguée de Jussy
Délégué de Amanvillers
Maire et déléguée de Semécourt
Délégué de Marange-Silvange
Délégué de Vitry sur Orne
Maire et Délégué de Fèves
Maire et Délégué de Roncourt
Délégué de Rezonville-Vionville
Maire et délégué de Moyeuvre-Petite
Délégué de Talange
Délégué de Bronvaux

Etaient absents et avaient donné procuration :

Etaient absents, excusés :

M. DERIU Clément
Mme DE MOURA Pascale
M. DUMON Joël
M. DIEUDONNE Yves
M. DUVAL Edmond
M. GIRCOURT Jean-Dominique
M. GLESER Philippe
M. HUMBERT Serge
M. LACAVA Salvatore
M. LEJEAU Frédéric
M. PERIN Francis
M. REPPERT Raymond
M. SCHURCH Christophe
Mme SPORMEYEUR Nathalie
M. VELLE André

Délégué de Clouange
Déléguée de Montois la Montagne
Délégué de Rombas
Délégué de Vernéville
Délégué d'Ancy Dornot
Délégué de Plesnois
Maire et Délégué de Lorry lès Metz
Maire et Délégué de Tronville
Délégué de Moyeuvre-Grande
Délégué de Mars la Tour
Maire et délégué de Puxieux
Délégué de Amnéville
Délégué de Gravelotte
Maire et Déléguée de Saulny
Délégué de Richemont

Assistaient également à la réunion :

M. GAUTIER, Responsable du SGC de Metz
M. DUREAU, Directeur du SIEGVO

POINT N°I – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le bureau du comité directeur émet un avis favorable à l'unanimité à la décision modificative n°1 consistant à augmenter les crédits en section d'investissement en dépenses et recettes pour la somme de 92 778,03 €, et en dépense et recettes à la section de fonctionnement pour la somme de 26 045,28 €

Cette décision modificative est susceptible de modifications jusqu'à son vote par le comité directeur lors de l'assemblée générale du mercredi 11 juin 2025.

POINT N°II – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2024

Le bureau du comité directeur émet un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024.

Ce rapport doit être adressé à chaque commune membre et intercommunalité et être présenté devant chaque assemblée délibérante dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport sera à nouveau présenté lors de l'assemblée générale du comité directeur du mercredi 11 juin 2025.

POINT N°III – PROJET DE VENTE DE LA MAISON SITUEE 3 ROUTE DE METZ A AMANVILLERS

Le SIEGVO est propriétaire d'une maison située à proximité des ateliers à AMANVILLERS dans laquelle 3 agents du SIEGVO sont logés. Dans le contexte des perspectives d'investissement au SIEGVO, notamment concernant la mise en place de la radio relève, il a été émis l'idée de vendre cette bâtisse. Une demande d'expertise de sa valeur a été adressée aux Domaines.

Par courrier en date du 3 avril 2025 (copie jointe), les services des Domaines ont estimé ce bien à 355 000 € hors taxe et droits. Cette valeur vénale est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification à 319 500 €. Il est également possible au SIEGVO de vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du service des Domaines.

La maison est sise sur la parcelle cadastrée 35 section 2 comprenant une partie de l'atelier, l'immeuble et un parking. Le SIEGVO a missionné un géomètre pour diviser la parcelle en 3. L'une comprenant l'atelier, la seconde le bien à vendre et l'autre le parking. L'estimation ne concerne que la parcelle sise sur le bien à vendre.

Le bureau du comité directeur décide de suivre l'évaluation de l'agent immobilier consulté et de vendre la maison à 400 000 € net vendeur.

Cette délibération sera soumise au vote du comité directeur lors de l'assemblée générale du mercredi 11 juin 2025.

M. LEOMY, délégué de l'Eurométropole (Amanvillers) : J'aurais voulu savoir si les agents logés avaient des baux ?

M. MATELIC, Président du SIEGVO : Non il n'y a pas de bail, ils sont logés au travers de concession de logement par nécessité de service. En contrepartie ils doivent assurer une astreinte physique et une astreinte téléphonique par mois non rémunérées. Les agents logés ont été avertis que le SIEGVO avait le projet de vendre ce bien. Si ils souhaitent rester, il faudra qu'ils voient avec le nouveau propriétaire.

M. LEOMY, délégué de l'Eurométropole de Metz (Amanvillers) : Comme ils avaient le loyer gratuit en contrepartie d'une astreinte téléphonique, qui va assurer cet astreinte après la vente du bien ?

M. MATELIC : Il faudra passer par une nouvelle organisation de service.

M. LEOMY : le responsable urbanisme de la ville d'Amanvillers a pris contact avec vous pour éclaircir ce problème de parking des agents du SIEGVO.

M. MATELIC : Un parking est présent à proximité de la maison, il faudra créer une sortie indépendante.

M. LEOMY : donc le personnel stationnera sur ce parking

M. MATELIC : Eh bien le personnel stationne où il le souhaite, si il y a un parking public à proximité, ils peuvent également s'y garer. Ce ne sera pas forcément un parking pour le personnel du SIEGVO

M. LEOMY : est ce que vous envisagez d'en faire un ?

M. MATELIC : le parking est déjà présent à proximité de la maison. Si on souhaite conserver le parking, il faudra juste que l'on crée une entrée indépendante. Suivant l'investisseur qui va se positionner, il peut également y avoir la vente du parking.

M. DUREAU, Directeur du SIEGVO : certains agents se garent sur ce parking mais la plupart se garent sur le parking public à proximité de l'atelier. Si il y a une offre intéressante pour la vente de ce parking, on pourra l'accepter.

M. MATELIC : Je précise que ce n'est pas un terrain à bâtir

M. CLARIS, délégué de l'Eurométropole de Metz (Lessy) : il y a tout de même la place suffisante dans l'entourage de la maison pour créer un parking ?

M. MATELIC : oui il y a une place suffisante à l'avant et à l'arrière de la maison.

POINT N°IV – INSTAURATION DE LA CONTRIBUTION DU SIEGVO A LA GESTION ET A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Des captages sensibles ont été identifiés et ont été inscrits dans le SDAGE. Il s'agit du forage de la Mance et des puits des Broucks. Sur ces sites la teneur en nitrates est proche de la limite autorisée et il arrive qu'elle le dépasse. Il est donc nécessaire d'en restaurer la qualité et le SIEGVO doit mettre en place un plan d'action nécessaire pour lutter contre ces pollutions.

Le SIEGVO doit prendre une délibération de façon à formaliser la contribution du SIEGVO à la gestion et à la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine en particulier au sein des aires d'alimentation des captages du Forage de la Mance et des puits des broucks.

Cette délibération constitue un des préalables à l'obtention de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhin.

Le bureau du comité directeur en a émis un avis favorable et elle sera soumise au vote du comité directeur lors de l'assemblée générale du mercredi 11 juin 2025.

POINT N° V – TABLEAU DES EMPLOIS – Mise à jour

Le bureau du comité directeur vote à l'unanimité la modification du tableau des emplois comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe suite à la mutation de l'agent concerné,
- La création de deux postes d'agent de maîtrise principal pour pourvoir à la nomination des deux agents concernés au titre de l'avancement de grade.

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES.

- La suppression d'un poste d'adjoint technique suite à la démission de l'agent concerné,
- La suppression d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe, l'agent concerné ayant été nommé stagiaire.

Le tableau des emplois est fixé comme suit :

- 44 titulaires permanents, (dont 2 postes vacant et 6 agents en disponibilité),
soit 36 agents en présence effective
- 3 postes d'adjoint administratif en contractuel,
- 3 postes d'adjoint technique en contractuel, (dont 2 postes vacant)

soit 50 agents dont 6 disponibilités et 4 vacances de poste (40 agents en présence effective)

Adopté à l'unanimité

VI – VALIDATION DES DEMANDES D'AIDES POUR ACHAT ADOUCISSEUR

Par délibération en date du 16 juin 2021, le comité directeur avait décidé que le SIEGVO apporterait une aide aux abonnés pour l'installation d'un adoucisseur d'eau. Le montant de cette aide serait basé sur une dépense subventionnable limitée à 2 000 € soit une aide maximum de 200 €.

Tous les dossiers complets sont soumis à l'avis du bureau du comité directeur pour arrêter l'aide qui serait apportée à chaque dossier présenté.

Lors de la réunion du bureau du comité directeur du mercredi 7 décembre 2022, il avait décidé de plafonner les aides apportées à un montant total de 30 000 € par an.

Le bureau du comité directeur valide les demandes d'aide présentées pour une somme totale de 3 945,87 € et autorise le Président à procéder au mandatement des subventions accordées aux abonnés désignés.

Pour information, après cette délibération, le SIEGVO aura versé 14 870,01 € de subventions pour financer l'achat d'un adoucisseur.

(L'année dernière, à la même période, le SIEGVO avait versé 20 801,70 €).

Adopté à l'unanimité

VII – COMMUNICATION DU PRESIDENT

PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A RONCOURT

L'étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective a été présentée par deux représentants de MATEC, chargé de la conduite de cette étude, à la dernière assemblée générale. Le projet retenu par le SIEGVO serait d'installer ces panneaux sur le site de la station de Roncourt.

A la suite de cette réunion, nous avons été contactés par M. SCHMITT délégué de l'Eurométropole de Metz (Lorry lès Metz) qui a ses deux neveux qui ont une exploitation agricole située à proximité de la station de Roncourt. Des hangars de la ferme sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques et ils ont un projet d'installation d'autres panneaux. Une réunion a eu lieu au SIEGVO en présence de MATEC au cours de laquelle ils nous exposés leur projet et ils proposent d'alimenter la station de Roncourt à partir de ces panneaux. L'alimentation se ferait en direct à partir de leur site sans passer par un opérateur extérieur.

Si cette installation pouvait se concrétiser, le SIEGVO aurait peut-être moins de panneaux à installer. Les représentants de MATEC ont jugé que cela pouvait être un projet gagnant pour les deux parties. MATEC va intégrer cette option dans l'étude réalisée et une nouvelle réunion est programmée le mercredi 28 mai.

RETOUR D'EXPERIENCE SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS RADIO RELEVÉ A BRONVAUX

Le Président fait état de l'état d'avancement de l'installation de compteurs équipés de radio sur la commune de Bronvaux au 30 avril 2025.

Nombre de compteurs au total : 247

Nombre de compteurs changés : 173

Nombre de compteurs restant à poser : 74

70 % de la totalité des compteurs changés le 1^{er} mois

(80 % des compteurs changés au 12/05/2025 soit 198)

3 refus de pose des compteurs communicants dont 2 fermes et 1 retour sur décision, soit 2 au final représentant 0,8 % des abonnés.

Points forts :

- Bons résultats liés à une bonne communication
- Beaucoup de compteurs changés liés aux RDV pris en amont avec les abonnés
- Relance des abonnés ne donnant pas de suite au courrier augmentant les prises de RDV
- Disponibilité du stock de compteurs commandé en amont
- Facilité d'utilisation de Saphir et Cristal Cloud et import/export des tournées

Points faibles :

- Communication un peu tardive nous ayant pris de court pour les prises de RDV
- Quelques loupés sur Saphir par les agents qui se sont trompés d'abonnés en effectuant le changement de compteur
- Quelques BUG sur Saphir avec les prises de photo et la gestion des données ancien/nouveau compteur
- Pas de remontée des photos de Crystal Cloud vers OMEGA
- Délais de livraison des têtes optiques *(livrées normalement en semaine 20)*

Le Président précise qu'il faudra peut-être passer par une facturation de la relève pour les abonnés qui auront refusé l'installation de ce compteur équipé. Si nous optons pour cette solution, il faudra qu'un tarif soit fixé et qu'une délibération soit prise pour acter cette facturation.

M. LEOMY, délégué de l'eurométropole (Amanvillers) : on a une idée du coût de ces 173 compteurs ?

M. MATELIC : cela représente environ 100 € par compteur avec la pose qui est effectuée par des agents du SIEGVO. Pour le déploiement sur l'ensemble des communes, on passera par un marché qui inclura la prestation de pose du compteur.

M. DUREAU, Directeur : *Le compteur équipé nous est facturé 60 € et on a estimé que dans le cadre d'un marché la fourniture et pose serait facturée environ 100 € par compteur.*

Le Président remercie la commune de Bronvaux qui a joué le jeu et la communication est bien passée auprès des habitants de Bronvaux.

La prochaine assemblée générale aura lieu le MERCREDI 11 JUIN 2025 à 17 heures 30 au Centre Socio Culturel à Vitry sur Orne.

Fait à Amanvillers, le 21 mai 2025
Le Président du SIEGVO

V. MATELIC